

## JUSTICE

**TIG: "La peinture, c'est mieux que la prison"**

Par Julie Brafman, publié le 21/06/2011 à 20:00

**Le ministère de la justice cherche à mieux faire appliquer les peines de "TIG", alternatives à la prison. Reportage dans le Val-d'Oise.**

Combinaison sur le dos et cigarette au bec, ils sont unanimes: "La peinture, c'est mieux que la prison!" Dans le cimetière de Saint-Prix (Val-d'Oise), ces cinq jeunes hommes, condamnés à effectuer des travaux d'intérêt général (TIG), blanchissent les murs salis par le temps. Derniers coups de rouleau avant la fin du chantier. "Allez les potes", les encourage, leur "encadrant", Luis Gomez, 53 ans.

Voilà cinq ans que cet ancien champion de base-ball d'origine cubaine travaille auprès du Centre protestant de communication et de vie (CPCV), une association spécialisée dans les activités sociales. Chaque année, 150 à 200 "petits voyous", comme il les surnomme, passent ainsi entre les mains de Luis. Trafic de drogue, dégradation, vol, bagarre... à chacun son histoire, sa condamnation. "Il faut être solidaire mais ferme", assure Luis avant d'avouer: "Au début, ce n'était pas évident de comprendre les jeunes et leurs besoins."

Institué par la loi du 10 juin 1983, le travail d'intérêt général est une mesure alternative aux courtes peines d'emprisonnement pour une durée de 20 à 210 heures. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et le juge d'application des peines (JAP) sont chargés de son encadrement.

**Besoin de diversification**

Alors que plusieurs dizaines de milliers de mesures de TIG sont prononcées chaque année à l'échelle nationale (près de 30 000 en 2009), le Val-d'Oise est le premier département à s'être lancé dans les chantiers de TIG, inspirés du modèle suisse. Organisés par des associations grâce au soutien financier des pouvoirs publics, ces ateliers représentent 15 489 heures de TIG sur les 19 258 mises en oeuvre dans le département. Les condamnés y travaillent sans rémunération pour réparer leurs égarements hors la loi. En semaine ou le week-end, ils ramassent les débris en forêt ou effectuent divers travaux de rénovation. Mais cela ne suffit pas. "Nous avons besoin d'une diversification des postes de TIG dans les domaines de l'aide à la personne, de la citoyenneté ou encore de l'environnement", assure Béatrice Penaud, vice-présidente en charge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Pontoise.

Pinceau à la main, ces peintres un peu particuliers renâclent en souriant. "La peinture, je préférerais la faire chez moi!", ironise Adel, 31 ans. Pourtant, entre une amende de 800 euros et 80 heures de TIG, il a vite choisi. Tout en sachant que sa condamnation, dans un cas comme dans l'autre, aurait de lourdes conséquences. "J'ai perdu mon emploi d'agent de sécurité, explique-t-il, et je ne pourrai pas le récupérer car mon casier judiciaire n'est plus vierge."

**Manque de places**

La plupart des autres sont au chômage, eux aussi. Julien, 21 ans, se dit prêt à saisir toutes les opportunités: livreur, paysagiste, manutentionnaire... Ses 60 heures ne sont pas les premières. Mais dans les méandres de son passé, il s'embrouille un peu: "Je n'ai pas bien compris pour quelle infraction je suis là. Je crois que c'est pour une vieille condamnation de 2006."

Normalement, un TIG doit être exécuté dans les 18 mois suivants la décision de justice. Mais faute de places, les délais s'étirent et 80 000 peines sont en attente d'exécution à travers le pays. "Il y a 22 juridictions où 10% des TIG ne sont pas appliqués faute de moyens", souligne le député (UMP) du Nord, Christian Vanneste, auteur d'un rapport sur les TIG en 2010. Aussi le garde des Sceaux, Michel Mercier, a-t-il tenté de motiver collectivités, établissements publics et associations à l'accueil des condamnés, en organisant, le 14 juin 2011, un "forum du TIG". A l'heure où les prisons débordent avec près de 65 000 détenus, il y a urgence.